

Examinant tous ces articles à la lumière les uns des autres on voit qu'il est impossible d'établir un parallèle entre la Compagnie des jeunes Canadiens et les ordres religieux. Il est peut-être possible d'établir une comparaison entre l'adoption des lois accordant des chartes à ces organisations et l'adoption d'une loi créant la Compagnie des jeunes Canadiens, mais le rôle véritable que cette dernière peut assumer et la base de son financement sont totalement différents.

Le député de Parry Sound-Muskoka a soulevé des arguments solides à propos de l'empêchement sur la juridiction provinciale des activités d'une organisation parrainée par le gouvernement fédéral, et a mentionné précisément la question de l'hygiène publique contenue dans l'article 15 f). Je signale l'article 15 c) qui porte sur l'éducation et qui donne à la Compagnie l'autorité—

...d'organiser et de mettre en œuvre des programmes destinés à fournir aux jeunes qui sont économiquement ou socialement handicapés l'occasion.

Cette phrase dans son sens le plus large signifie que la Compagnie pourra instituer un programme de formation des jeunes économiquement et socialement handicapés. Cela permet donc à la Compagnie d'intervenir dans le domaine de l'éducation. J'admets que l'article général stipule «en consultation avec les autorités ou organismes fédéraux ou provinciaux ou d'autres autorités intéressées si semblable consultation est nécessaire ou recommandable» mais ces consultations sont laissées à la discrétion de la Compagnie. C'est ce qui m'inquiète...

L'hon. M. McIlraith: J'invoque le Règlement. Je me demande si le député qui a la parole permettrait au premier ministre de faire une brève annonce qui selon moi intéressera tous les députés.

M. Olson: C'est avec plaisir que je céderai la parole au premier ministre.

L'hon. M. Bell: Mais l'Orateur est au fauteuil.

L'hon. M. McIlraith: Je propose alors au président du comité de lever la séance, de faire rapport de l'état de la question et de demander à siéger à nouveau dans la soirée.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES RELATIONS OUVRIÈRES

RÈGLEMENT DE LA GRÈVE DES EMPLOYÉS DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a [M. Olson.]

été informé par le sénateur MacKenzie, médiateur nommé par le ministre du Travail (M. Nicholson), qu'il a proposé un règlement aux parties en cause dans le différend relatif à la Voie maritime et que ce règlement est acceptable aux représentants des employés, tandis que l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent est prête à l'accepter, si le gouvernement avise l'Administration que le règlement proposé par le médiateur est dans l'intérêt du pays.

De l'avis du gouvernement, un règlement immédiat du différend ayant trait à ce service essentiel est dans l'intérêt national, et nous en avons avisé l'Administration de la voie maritime. Comme à l'accoutumée, les parties en cause ne tarderont pas à faire connaître les conditions de l'entente.

• (9.30 p.m.)

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, après l'annonce que le premier ministre (M. Pearson) vient de faire ce soir, je crois que la meilleure façon de résumer en quelques mots la réaction de ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre est de dire: Bravo, nous sommes heureux de constater que le gouvernement est sorti de sa léthargie et qu'il a assumé sa responsabilité à l'égard des questions qui revêtent un intérêt à la fois vital et national.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Au nom de notre groupe, monsieur l'Orateur, je félicite le premier ministre (M. Pearson) de l'annonce qu'il vient de faire; c'est en somme la reconnaissance par les deux parties en cause du principe des négociations collectives.

M. A. B. Patterson (Fraser Valley): Monsieur l'Orateur, à l'instar des préopinants, nous sommes heureux d'apprendre le règlement de ce différend. C'est le second en autant de jours et nous espérons que les autres qui font présentement l'objet de négociations seront réglés aussi de cette façon.

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je m'unis à tous les autres pour féliciter le très honorable premier ministre (M. Pearson) d'avoir réglé, et partant prévenu cette grève. Il me semble que si le gouvernement agissait aussi promptement dans chaque question, les désastres qu'on a connus la dernière fois ne se seraient pas produits. Je tiens à féliciter spécialement le très honorable premier ministre et le gouvernement.

M. l'Orateur: La Chambre retournera maintenant à l'étude des affaires interrompues il y a un moment.